

Les subsides

ce qui, je répète, est totalement antiproductif. Nous ne pouvons pas gagner ce genre de guerre avec les États-Unis. Je vais vous proposer quelque chose d'autre. Nous pouvons faire deux choses. Tout d'abord, constituer dès maintenant, en toute hâte, des groupes de spécialistes dans les quelques secteurs où il y a des différends entre les deux pays. Nous pouvons avoir des spécialistes représentant les deux côtés, de sorte que l'on puisse essayer de résoudre les problèmes avant que des mesures négatives ne soient prises par l'une des deux parties. Voilà une des priorités.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je vois que vous vous levez, monsieur le Président. Je voudrais demander à la Chambre l'autorisation de continuer encore une minute.

M. le Président: Le député demande le consentement unanime pour continuer son discours.

Des voix: D'accord.

M. le Président: Comme il y a consentement, le député peut continuer.

M. Broadbent: Je remercie les députés. Je vais essayer de conclure rapidement.

Cela devrait être notre première priorité. J'espère que le ministre acceptera la suggestion que je vais faire, s'il ne l'accepte pas, j'espère qu'il nous dira au moins pourquoi. Comme je l'ai dit, nous devrions constituer, de toute urgence, des comités qui s'occuperaient des divers secteurs où il y a des différends qui pourraient conduire à de nouvelles pertes d'emplois. Si le ministre n'a pas l'intention de suspendre les négociations, ce qui je pense n'est pas envisagé, il devrait demander à Simon Reisman, notre négociateur en chef, de placer en tête de l'ordre du jour de ces négociations l'étude d'un mécanisme qui modifierait les pouvoirs des deux nations d'imposer unilatéralement des droits dans les secteurs où l'on aurait conclu un accord de libre-échange. Cela me paraît absolument essentiel. Si les États-Unis refusent de mettre en oeuvre un tel mécanisme en ce qui concerne ces secteurs, tous les autres pourparlers et accords deviendront plus que parfaitement inutiles. Nous pouvons nous leurrer et croire que de véritables progrès ont été accomplis alors que, en fait, nous aurons énormément perdu.

Bref, il faut modifier à fond le principe du pouvoir unilatéral dont disposent les deux nations de prendre des mesures de représailles lorsqu'il s'applique aux secteurs qui vont faire l'objet d'un accord de libre-échange. Autrement, nous ne faisons que nous leurrer. Nous nous exposons à des initiatives du genre de celle prise dans le cas des bardeaux de cèdre la semaine dernière, et cela pour toute une série de nouveaux secteurs susceptibles de faire l'objet des pourparlers concernant le libre-échange.

L'avantage d'un tel pouvoir n'est pas le même pour l'un et l'autre des deux pays, contrairement à ce que certains pourraient prétendre. Les deux pays jouissent peut-être d'un droit identique, mais à l'instar de beaucoup de ces droits, les résultats de son application sont des plus inéquitables selon le pouvoir économique dont dispose l'un ou l'autre des pays visés. Si notre pays affirme vouloir conserver pareil pouvoir dans ces secteurs, au même titre que les États-Unis, je le répète, ce

serait rendre au Canada un bien mauvais service que de renoncer aux barrières tarifaires et non tarifaires dans ces secteurs et de ne compter que sur ce pouvoir. Si je le rappelle, c'est que l'exercice de ce pouvoir aux États-Unis par rapport au Canada donne des résultats extrêmement inégaux. Ainsi, quand les États-Unis y ont recours, le Canada perd 4,000 emplois. Toutefois, lorsque c'est le Canada qui s'en prévaut, les conséquences sont minimes sur le plan statistique. Voilà ce qui différencie les deux pays dont l'économie de l'un est dix fois plus puissante que celle de l'autre. Pour la gouverne du ministre, j'emploierai la métaphore suivante: c'est comme si un castor sautait sur l'orteil d'un éléphant; ce dernier se gratterait peut-être pour supprimer la démangeaison; toutefois, si l'éléphant lui décidait de marcher sur le castor, il ne serait plus question d'une simple démangeaison. Je rappelle au ministre qu'il est grand temps que son gouvernement se rende compte qu'il a affaire à un éléphant.

• (1130)

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations? Reprenons le débat.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, comme beaucoup de Canadiens, ce matin nous pouvons voir la nouvelle situation peu brillante de nos relations commerciales. Depuis 15 mois on nous a abreuvés de belles phrases et de nobles paroles sur les splendides avantages que nous procurerait la recherche d'une ère nouvelle dans nos relations commerciales avec les États-Unis. Ce matin, les travailleurs du secteur des bardeaux de Colombie-Britannique savent que dans quatre jours, ils seront sans emploi. Voilà une réalité dure à affronter. Il n'y a rien d'agréable à se dire que dans quatre jours c'est fini, que le métier qu'on exerce depuis peut-être cinq, dix ou quinze ans va tout d'un coup disparaître. Non pas par votre faute, par une erreur que vous auriez commise, mais simplement parce que le jeu des échanges internationaux ont rayé votre emploi de la carte. Quel sentiment d'impuissance! Où se tourner? Voilà une partie de cette situation dans laquelle se retrouvent au moins 4,000 Canadiens avec leur famille cette semaine. Pour eux, les pourparlers sur le libre-échange n'ont rien d'abstrait ni de théorique. Ils sont très réels, très pénibles, très décourageants, et c'est ce qui fait que le Parlement a le devoir de les considérer comme tels.

Au même titre, beaucoup d'autres Canadiens à leur réveil ont vu la perspective, non pas d'une ère nouvelle de collaboration économique avec les États-Unis mais d'une guerre commerciale. Le ministre des Finances (M. Wilson) a eu beau chercher hier à farder la réalité, le fait est que les mesures de représailles prises hier par le gouvernement vont accélérer encore le jeu de l'action et de la réaction qui s'est amorcé entre nos deux pays. Les ministres essaient de soutenir depuis dix jours que le droit de douane imposé sur les bardeaux n'était qu'un cas isolé. Il n'en est rien, c'est bien évident. Il s'inscrit dans un certain type de comportement, comme l'a bien fait voir hier la décision d'imposer de nouveaux droits à l'importation des aciers canadiens.

Les Canadiens se retrouvent également devant la situation nouvelle d'une période de plus en plus ardue, la plus ardue peut-être de l'après-guerre, qui consiste à essayer d'établir une relation commerciale hautement dangereuse avec les États-Unis. Les consommateurs vont devoir payer beaucoup plus